



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT  
INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2025**

***Convocations adressées le 12 mars 2025***

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9  
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 0 suppléant  
Nombre de délégués votants : 9 (dont 3 pouvoirs)

**Membres présents :**

Monsieur Bruno FENET (Métropole), Madame Cathy SAVOUREY (Métropole), Madame Betsabée HAAS (Région), M. Philippe FOURNIE (Région), Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (Département), Madame Cécile CHEVILLARD (Département) arrivée à 16h30.

**Membres excusés :**

Madame Nathalie SAVATON, Monsieur Olivier BEATRIX, Monsieur Patrick MICHAUD.

**Membres suppléants présents non votants:**

Monsieur Emmanuel DUMENIL (Métropole) arrivé à 17h00.

**Pouvoirs : 3**

Madame Nathalie SAVATON (Métropole) a donné pouvoir à Monsieur Bruno FENET  
Monsieur Olivier BEATRIX (Région) a donné pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ  
Monsieur Patrick MICHAUD (Département) a donné pouvoir à Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer

**Secrétaire de séance** : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

**Sont également présents :**

Monsieur Cyril GODEAUX, SMADAIT  
Madame Nathalie BOUIJOUX, SMADAIT  
Monsieur Florian SAINT-MARTIN, SMADAIT  
Madame Laetitia BARILLET, SMADAIT  
Madame Béatrice WACONGNE, Paierie Départementale Indre et Loire

La séance débute à 16h16 mn.

**Ordre du Jour :**

1.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 FEVRIER 2025 .....	3
2.	INFORMATION –DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.....	3
3.	RESSOURCES HUMAINES – RAPPORT ANNUEL EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES .....	4
4.	FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 .....	5
5.	FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT .....	6
6.	FINANCES – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2025 .....	8
7.	FINANCES – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION DU PATRIMOINE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024.....	12
8.	FINANCES – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION DU PATRIMOINE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT .....	12
9.	FINANCES – VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF EXPLOITATION DU PATRIMOINE 2025 .....	13
10.	FINANCES – AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE EXPLOITATION DU PATRIMOINE.....	16
11.	INSTITUTIONS – ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) PERMANENTE SUITE A DEMISSION .....	17
12.	INSTITUTIONS – ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (CCF) SUITE A DEMISSION .....	17
13.	INSTITUTIONS – ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ( CCSPL) .....	18
14.	INFORMATIONS .....	18
15.	QUESTIONS DIVERSES.....	19

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 FEVRIER 2025**

Le précédent comité syndical du SMADAIT s'est déroulé le 25 février 2025.

Lors de cette séance, le comité syndical a :

- Approuvé le procès-verbal du comité syndical du 26 novembre 2024
- Informé des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation
- Adopté le Débat d'orientations budgétaires 2025

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

**D'ADOPTER** à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 25 février 2025, tel que présenté en annexe.

**2. INFORMATION – DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

Rapporteur : Monsieur Bruno FENET, Président du Syndicat Mixte

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Ainsi, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations accordées par le comité syndical lors de sa séance du 5 septembre 2023 :

OBJET	En date du
D25/03 « Signalétique bâtiment loueur » LCM COMMUNICATION 74 rue de Larçay 37550 SAINT AVERTIN Montant 225,00€ HT, soit 270,00€ TTC	5 mars 2025
D25/04 « Raccordement HM3 » INEO La Coudrière 37210 PARCAY-MESLAY Montant 1 417,43€ HT, soit 1 700,92€ TTC	5 mars 2025
D25/06 « Travaux électriques divers » INEO La Coudrière 37210 PARCAY-MESLAY Montant 6 851,21€ HT, soit 8 221,45€ TTC	5 mars 2025
D25/07 « Cloisonnement bâtiment loueurs » DUBOIS MENUISERIES 53 Avenue de la République 37800 SEPMEs Montant 1 125,94€ HT, soit 1 351,13€ TTC	5 mars 2025
Marché 20251 « Etude raccordement fibre phase 2 » AXIONE 152 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF Montant 28 689,00€ HT, soit 34 427,00€ TTC	25 février 2025

<p>Marché 20252 « Equipement en matériel de contrôle péage et exploitation du parking de l'aéroport de Tours Val de Loire » INDIGO PARK Immeuble The Curve TSA 43214 92919 PARIS LA DEFENSE Cedex Montant 320 472,00€ HT, soit 384 566,40€ TTC</p>	25 février 2025
<p>24/19 - MAPA « Prestations de nettoyage du parking et des espaces extérieurs de l'aéroport de TOURS » Décision sans suite</p>	5 mars 2025

Il est précisé que le classement sans suite de la consultation 24/19 est dû à l'intégration de la prestation au marché « Equipement en matériel de contrôle péage et exploitation du parking de l'aéroport de Tours Val de Loire ».

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions.

### 3. RESSOURCES HUMAINES – RAPPORT ANNUEL EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

Rapporteur : Monsieur Bruno FENET, Président du Syndicat Mixte

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il appréhende l'établissement comme employeur en présentant la politique ressources humaines de l'établissement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Le président précise que les documents à disposition indiquent notamment qu'au 31/12/2024, les effectifs du SMADAIT consistaient en 4,4 Equivalents Temps Plein (ETP), 56% femmes, 44% hommes, composés d'1 contractuel et de 3,4 titulaires (dont 0,5 ETP du Département mis à disposition du SMADAIT jusqu'au 31/12/2024).

2 recrutements ont en effet eu lieu en 2024 :

- Le 17/02 : 1 responsable technique (Catégorie A – filière technique - ingénieur) à temps plein
- Le 19/08 : 1 assistante administrative et comptable (Filière administrative - AAP 2eme cl - catégorie C) à 90%.

Les différentes rubriques sont représentées également : filière, genres et statuts, catégories hiérarchiques, grades.

M.FENET indique que le document décrit également les avancements et promotions, les départs en formation, les agents à temps complet etc. tout figure dans le document reçu.

Mme HAAS s'interroge sur les différences de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi que la catégorie C en rappelant la priorité de l'égalité salariale pour un même poste et demande des informations complémentaires.

Mme BOUIJOUX précise que, sur 2024, il y a 3.5 emplois temps plein en catégorie A : 1 administrateur civil hors classe, 1 attachée principal et 1,5 ingénieur (1 homme et 1 femme) et seulement 1 agent en catégorie C (1 femme) à 90% arrivé fin août.

M.FENET indique que l'agent en catégorie C a brillamment réussi l'examen de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe fin 2024.

Mme BOUIJOUX ajoute que, tel que débattu et validé lors du DOB en février, l'objectif prochain, axe de GPEC, est la nomination de l'agent et donc son inscription au tableau d'avancement pour le faire évoluer au regard de sa réussite à l'examen professionnel. Il sera proposé au prochain CS une transformation de poste de C en B. On est bien sur cette trajectoire. A noter également que le rapport présente une ancienneté et des grades différents qui expliquent la différence de rémunération : ainsi l'ingénieur arrivé en février 2024 venait être titularisé alors que les 3 autres agents de catégorie A ont plus d'ancienneté. Mme HAAS remercie pour ces éléments de compréhension.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes annexé à la délibération.

#### 4. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Rapporteur : Monsieur Bruno FENET, Président du Syndicat Mixte

*(16h30 : Mme CHEVILLARD prend place au CS).*

Les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils retracent en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Il s'agit de documents de synthèse qui présentent les bilans comptables et comptes de résultats et rassemblent l'ensemble des comptes mouvementés en 2024 avec une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier. Il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre les comptes administratifs et le compte de gestion.

M.FENET donne la parole à Mme WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre et Loire, comptable public du SMADAIT.

Mme WACONGNE présente donc le compte de gestion 2024 dressé pour l'exercice 2024 qui doit être préalablement voté au compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Payeur Départementale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Un point est abordé par M. FENET concernant un règlement avec un des partenaires du SMADAIT qu'il a été très difficile d'effectuer en raison notamment de dysfonctionnements technico-administratifs.

Mme HAAS souhaite connaître ce qui est à l'origine de ces retards de paiement.

Mme BOUIJOUX explique que c'est dû à toute une série d'évènements : la création dans les outils informatiques du budget annexe, les interfaces et les paramétrages à associer en amont. Elle alerte car les difficultés persistent et les flux PES marchés ne parviennent toujours pas à la Pairie départementale via l'outil financier de TMVL. Les tickets ont été ouverts auprès des 2 prestataires informatiques concernés mais ne sont toujours pas résolus depuis début mars. Pour cette raison, le fournisseur informait que les travaux du parking allaient être stoppés. Ils seront finalement légèrement retardés d'une quinzaine de jours selon M. SAINT MARTIN.

Mme WACONGNE informe que les 4 paiements ont été validés la veille. Elle rappelle toutefois la nécessité d'avoir des délais de paiement plus longs ainsi que des dossiers complets lorsqu'ils lui parviennent et rappelle le délai de 10 jours dont dispose le comptable.

## 5. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Rapporteur : Monsieur Philippe FOURNIÉ, 1<sup>er</sup> Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont les suivants :

### Fonctionnement

**Dépenses** **3 664 837,42€**

Comprenant notamment :

- Charges à caractère général	383 741,87€
- Charges de personnel	304 004,94€
- Autres charges de gestion courante (dont subvention versée au délégataire)	2 583 569,57€
- Dotations aux amortissements	173 521,04€
- Dotation aux provisions	220 000,00€

**Recettes** **5 274 371,51 €**

- Contributions des membres du Syndicat	2 369 135,00€
- Versement de l'Etat	268 573,00€
- Autres attribution	5 481,00€
- Redevance domaniale versée par le délégataire	60 000,00€
- Autres produits de gestion courantes	2 365 126,22€

**Excédent de fonctionnement reporté N-1** **221 662,53€**

**Soit un excédent de fonctionnement de** **1 831 196,62€**

### Investissement

**Dépenses** **1 247 853,85€**

Comprenant notamment :

- Remboursement des avances de trésorerie aux membres	200 000,00€
- Opérations d'équipement	1 047 852,85€

**Recettes** **2 231 079.50 €**

Comprenant notamment :

- FCTVA	107 558,46€
- Subvention	1 950 000,00€
- Affectation résultat fonctionnement en investissement	123 562,36€
- Amortissements des immobilisations	173 521,04€

**Soit un excédent d'investissement hors reports de** **983 225,65€**

### Investissement Reports N+1

**Dépenses** **1 143 027,07€**

**Recettes** **500 000,00€**

**Soit un besoin de financement des reports de** **643 027,07€**

Soit un excédent d'investissement avec reports de

Soit un excédent net global de clôture avec reports de  
(fonctionnement et investissement)

2 171 395,20€

En ce qui concerne le fonctionnement, M. FOURNIÉ précise que l'augmentation des charges de personnel est le résultat d'un renforcement de l'équipe nécessaire.

Il ajoute que le résultat exceptionnel de 1 831 196,62€ en fonctionnement est dû à la négociation de clôture de DSP notamment par la récupération des subventions trop versées. Un grand merci aux services pour leur investissement car ce n'était vraiment pas facile.

M. FOURNIÉ met en avant le travail de rationalisation dans les dépenses et la diminution de 34% du recours à TMVL.

Mme HAAS demande à quoi correspond le 1,076 million dans autres charges.

M. GODEAUX indique qu'il s'agit de la VNC issue de la fin de DSP entre ce que le délégataire sortant devait et ce que le SMADAIT lui devait.

Mme HAAS et M. FOURNIÉ demande à ce qu'un message explicatif soit envoyé à tout le monde sur ce sujet.

M. FOURNIÉ poursuit par l'investissement évoquant le remboursement de trésorerie aux membres relatif à la CCI ainsi que les dépenses diverses et variées en équipement notamment pour les eaux pluviales, les eaux usées et la voirie. Les recettes sont principalement issues des subventions versées par les collectivités membres.

Le besoin de financement en investissement est inexistant et donc l'intégralité du résultat de fonctionnement peut être reporté en fonctionnement.

M. FOURNIÉ rappelle que ces résultats sont exceptionnels, que si l'on a ça tous les ans on dira bravo !

Le Président ayant quitté la salle, il est proposé au Comité syndical de donner au résultat l'affectation suivante :

- À l'article 001 (hors reports)	983 225,56€
- À l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	1 831 196,62€

Mme WACONGNE fait remarquer qu'une erreur de l'affectation en section 001 est à corriger: ce n'est pas 983 225,65€ mais 1 427 431,98€.

Elle précise également qu'une somme votée n'avait pas pu être mandatée en 2024 et a donc été reportée sur 2025, notamment en ce qui concerne l'entreprise qui devait être réglée sur le budget annexe, jusqu'à ce jour non voté.

Le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, 1<sup>er</sup> Vice-Président, après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Madame la Payeuse Départementale,

Considérant que Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2024, les finances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du Budget Principal,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2024 :

- À l'article 001	1 427 431,98€
- À l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	1 831 196,62€

**Le Comité syndical adopte par 7 voix pour, 2 abstentions (Mesdames Betsabée HAAS et Cathy SAVOUREY).**

## **Reprise de la présidence de séance par M. FENET à 16h41 qui remercie M. FOURNIÉ**

### **6. FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Rapporteur : Monsieur Bruno FENET, Président du Syndicat Mixte donne la parole à M. GODEAUX pour exposer le détail du budget proposé.

Conformément à l'article L 2311-1-2 par renvoi de l'article L 5217-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à l'article L 5217-10-2 du même code, le Comité syndical est invité à se prononcer sur le projet de budget primitif 2024 qui s'élève à la somme de **9 751 768,07 €** dont :

Section de fonctionnement	5 023 904,69 €
Section d'investissement	4 727 863,38 €

Le compte administratif 2024 ayant été adopté lors de cette même séance, la reprise des résultats s'effectue au Budget Primitif 2025.

La délibération est accompagnée de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

En nomenclature M57, la possibilité d'utiliser les dépenses imprévues n'existe plus, au profit des virements de chapitre à chapitre. Aussi, dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2025, il est également proposé au Comité syndical de déléguer à l'exécutif la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

#### **I. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**1. DEPENSES ..... 5 023 904,69 €**

**1.1 Dépenses réelles 3 121 473,29 €**

Les dépenses réelles se composent des dépenses suivantes :

**1.1.1 Charges à caractère général 599 013,29 €**

Elles concernent principalement les points suivants :

- Maintenance (piste et autres) 192 000 €

Le SMADAIT a l'obligation dans le contrat de DSP de participer à l'entretien de la piste au maximum à hauteur de 160 000€ et 40% de la dépense du délégataire. Les bâtiments nécessitent de plus en plus de maintenances.

- Assurances 80 000 €

- Etudes et recherches 106 000 €

- Contrat de prestation de services (expert-comptable, bureaux de contrôles, géomètres, huissier) 40 000 €

- Remboursement de frais services supports TMVL (Finances, DSI, RH, Techniques) 23 000,00 €

On s'appuie sur les services support de TMVL en finances ainsi qu'en informatique et également en termes de conseil, les compétences intégrées dans l'équipe du SMADAIT permettant de diminuer cette dépense

▪ Entretien terrains (zone nord) , Le SMADAIT gère 30 ha en direct	34 000,00 €
▪ Energie, électricité	5 500 €
▪ Taxes foncières	10 000,00€

Nous ne dépensons qu'au-delà des 85 000€ qu'Edeis prend à sa charge conformément au contrat de DSP

▪ Concours divers (cotisation Union des Aéroports de France, Aérocentre, etc.)	5 300,00 €
--	------------

### 1.1.2 Dépenses de personnel 319 550,00 €

Les dépenses de personnel sont évaluées à 319 550,00€ pour l'année 2025 comprenant notamment un poste de direction, un poste de responsable administratif et financier, un poste de responsable technique, un poste d'assistante administrative et comptable à 90%.

M. GODEAUX précise que ces charges sont telles que figurant dans le ROB. Elles sont en diminution de 2% par rapport à 2024 : départ de 0,5 ETP en fin d'année tout en accompagnant la carrière des agents comme évoqué précédemment

### 1.1.3 Autres charges de gestion courante 2 002 910,00 €

#### a) Contribution au délégataire de la DSP 2 000 000,00 €

Il s'agit de la contribution financière d'exploitation (CFE) due par le SMADAIT, conformément aux termes de l'article 51 de la nouvelle convention de délégation de service public, dès lors que le Délégataire a démontré que ses obligations contractuelles l'empêchent d'atteindre l'équilibre. Cette participation de 2 000 000€ pour 2025 sera revue tous les ans lors de la réunion annuelle stratégique.

#### b) Indemnités Elus 2 500,00 €

Il est prévu au titre de frais de mission et de déplacement 2 500,00 €

### 1.1.4 Dotations pour risques et charges 200 000,00 €

Il s'agit de constituer une provision pour les travaux de réfection de piste qui interviendront en 2029.

## 1.2 Dépenses d'ordre 1 952 431,40 €

▪ Dotations aux amortissements	395 535,00 €
▪ Virement à la section d'investissement	1 506 896,40 €

Permet un autofinancement sans solliciter les collectivités membres

▪ Compte de rattachement au budget annexe	50 000 €
---	----------

## 2. RECETTES..... 5 023 904,69 €

En recettes, les participations des collectivités sont identiques à l'année dernière. 64% du budget du personnel sera pris en charge par le budget annexe du fait, notamment des recettes à venir du parking.

### 2.1 Recettes réelles 4 733 906,69 €

#### 2.1.1 Participation des membres du syndicat 2 369 135,00 €

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de la contribution de membres serait arrêtée pour 2025 à 2 369 135,00€ soit une participation pour chacun des membres du syndicat, en fonction des statuts en vigueur à la date de vote du budget de :

- Tours Métropole Val de Loire	829 197,00 €
--------------------------------	--------------

- Région Centre Val de Loire	829 197,00 €
- Département d'Indre-et-Loire	710 741,00 €
<b>2.1.2 Participation Etat</b>	<b>268 573,00 €</b>

Par arrêté du 31 juillet 2024, la dotation globale de fonctionnement (DGD) au titre de l'année 2024 est de 268 573,00€

**2.1.3 Redevances fixes versées par concession** **60 000,00 €**

Le nouveau contrat de DSP acte la redevance domaniale payée par le délégataire à 60 000 € pour la part fixe. Une part variable est prévue également en fonction des résultats. En 2025, deuxième année du contrat, le Compte d'Exploitation Prévisionnel du Délégataire ne permet pas de dégager de résultats.

**2.1.4 Remboursement charges de personnel** **205 002,07 €**

Il s'agit du reversement, depuis le budget annexe, de la part des salaires des agents du SMADAIT qui y seront affectés à hauteur de 64%.

**2.1.6 Excédent de fonctionnement 2024** **1 831 196,62 €**

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à 1 831 196,62 €.

**2.2 Recettes d'ordre** **289 998,00 €**

Ces recettes d'ordre concernent l'amortissements des subventions perçues pour un montant de 289.998 €.

**II. SECTION D'INVESTISSEMENT**

**1. DEPENSES** ..... **4 727 863,38 €**

**1.1 Dépenses réelles** **4 437 865,38 €**

Les dépenses réelles concernent :

**1.1.1 Reste à réaliser 2024** **1 143 027,07 €**

Dont mise aux normes du balisage aéroportuaire, clôture aéronautique, trappes eau pluviale, conduites eaux usées, voirie sud

**1.1.2 Subvention d'investissement à un tiers** **1 080 000,00 €**

Pour la rénovation d'un hangar à vocation économique de maintenance d'hélicoptères

**1.1.3 Travaux de remise en état d'exploitation** **1 351 624,47 €**

Raccordement électrique et fibre optique de 17 bâtiments, réfection partielle de voirie, acquisition véhicule de service, aménagement zone hangarettes, etc.

**1.1.4 Remboursement des avances dans le cadre de la défaillance de la CCI (avant-dernière année)** **200 001,00 €**

**1.1.5 Inscription d'équilibre en travaux (réserve)** **663 212,84 €**

**1.2 Dépenses d'ordre** **289 998,00 €**

Les dépenses d'ordre concernent l'amortissements des subventions perçues pour un montant de 289 998 €.

**2. RECETTES..... 4 727 863,38 €**

Au sujet des recettes d'investissement, il y a le report de l'enveloppe des 9 Millions. Aucune autre demande de subventions n'est sollicitée auprès des collectivités membres mais les travaux ayant pris du retard, les versements de certaines subventions ont pris du retard.

**2.1 Recettes réelles 2 825 431,98 €**

- Reprise du résultat de l'exercice 2024 1 427 431,98 €
- Reprise sur FCTVA 2024 148 000,00 €
- Reste à réaliser participations des membres aux travaux d'aménagement 500 000,00€
- Reste à réaliser participations des membres aux travaux du hangar de maintenance hélicoptère 750 000,00 €

**2.2 Recettes d'ordre 1 902 431,40 €**

- Amortissements 395 535,00 €
- Virement de la section de fonctionnement 1 506 896,40 €

M. FENET reprend la parole et souligne le caractère exceptionnel de l'excédent de fonctionnement de 1 831 196,62€. Les travaux démarrent et l'aéroport va rentrer dans une phase active opérationnelle : clôture de 700 000€, aménagement, agrandissement de l'aérogare, auvent. Les recettes du parking sont également très attendues. La clôture aéronautique représente une grosse dépense, environ 700 000€, avec la non participation de la DGAC. Cela représente de gros chantiers pour l'aéroport avec également le auvent et l'agrandissement de l'aérogare. Il remercie les 4 agents du SMADAIT qui mettent en œuvre ce projet pour leur implication, ce n'est pas facile, il le voit tous les jours. C'est un beau budget cette année.

M. FENET porte à la connaissance des élus un courrier adressé par Ryanair suite à la hausse des taxes sur les billets d'avion (TSBA) et qui amène à une réflexion de la compagnie sur le maintien ou non de leurs lignes au sein de l'aéroport de Tours. Mmes SAVOUREY et HAAS ainsi que M. FOURNIÉ répondent que c'est leur façon de faire, qu'ils sont coutumier mais remercie M. FENET de l'information donnée.

Mme HAAS remarque la participation au délégataire qui est repassée à 2M.

Pour réponse, M. FENET explique que le montant se maintient durant 4 ans pour baisser sensiblement au bout de 8 ans et se terminer ensuite.

M GODEAUX assure surveiller côté délégataire, notamment lors des comités de suivis afin de pouvoir faire baisser cette participation, c'est un travail de tous les jours. Il s'agit d'une trajectoire fortement attendue qui doit être à la baisse. Les travaux d'accessibilité engagés cette année vont permettre d'avoir des locataires plus rapidement et donc de dégager les recettes. Quant au photovoltaïque, les panneaux sont prévus sur 2027/2028 lorsque les subventions seront à la baisse.

M. FENET rappelle que cette surveillance du délégataire est la première mission du SMADAIT, on sait ce qui s'est déroulé dans le passé. On est vigilant sur le futur et on leur met la pression. La plateforme récupérée était sans eau, sans électricité, de la voirie à refaire, des bâtiments à rendre occupables. De gros chantiers et aussi de grosses difficultés, notamment pour l'électricité, 500 000€ un transformateur, mais on va y arriver.

Mme HAAS constate les efforts du SMADAIT et attend avec impatience les travaux sur les eaux pluviales.

Mmes HAAS et SAVOUREY reconnaissent et salue le travail du SMADAIT qui va dans le bon sens malgré une abstention à venir sur leur vote. Mme HAAS ajoute qu'il y a une trajectoire, mais il y a également d'autres trajectoires, notamment celle des accords de Paris et que son vote sera un vote politique qui ne peut soutenir l'aviation mais qu'il n'y ait pas de confusion vis-à-vis de l'implication des agents qu'elle reconnaît encore une fois.

M. FENET propose de passer au vote du budget.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

- **DECIDE** que la comptabilisation des dotations aux provisions repose sur des écritures semi-budgétaires ;

- **DECIDE** de constituer une provision de 200 000 euros pour risques et charges pour les travaux de réfection de piste qui interviendront en 2029;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

**Le Comité syndical adopte par 7 voix pour, 2 abstentions (Mesdames Betsabée HAAS et Cathy SAVOUREY).**

## 7. FINANCES – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION DU PATRIMOINE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Rapporteur : Monsieur Bruno FENET, rappelle que le compte de gestion doit être voté avant l'approbation du compte administratif et qu'il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre les comptes administratifs et le compte de gestion. Pour cela, il donne la parole à Mme WACONGNE, Payeuse Départementale Indre et Loire.

(Arrivée de M. DUMENIL à 17h00).

Mme WACONGNE présente le compte de gestion 2024 du budget annexe exploitation du patrimoine dressé pour l'exercice 2024 qui doit être préalablement voté au compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Payeur Départementale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 8. FINANCES – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION DU PATRIMOINE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Rapporteur : Monsieur Philippe FOURNIÉ, 1<sup>er</sup> Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont les suivants :

### Fonctionnement

Dépenses 0,00€

Recettes 0,00€

Soit un excédent de fonctionnement de 0,00€

### Investissement

Dépenses 0,00€

<b>Recettes</b>	<b>0,00€</b>
<b>Soit un besoin de financement des reports de</b>	<b>44 390,45€</b>
<b>Soit un excédent net global de clôture de (fonctionnement et investissement)</b>	<b>- 44 390,45€</b>

M. FOURNIÉ indique que le décalage des travaux a impacté le budget « patrimoine » et explique le décalage d'où le besoin de report de 44 390,45€ pour honorer des factures reçues le 28 novembre 2024 d'où le résultat négatif- 44 390,45€. Mais les travaux devraient commencer d'ici peu.

Mme BOUIJOUX complète en indiquant que les éléments concernant ces retards de paiement ont été évoqués précédemment

Mme WACONGNE ajoute qu'il n'y a eu aucun mandat ni aucun titre de recette sur l'année, par contre en attendant le vote du budget primitif 2025, dans la mesure où les dépenses avaient été votées en 2024 ça crée un besoin de financement qui devra être repris dans un document spécifique. Ces montants sont mentionnés mais il ne s'agit pas d'un déficit. En l'absence de résultat de fonctionnement reporté, il ne peut pas être décidé une affectation de ce résultat de fonctionnement pour combler le besoin de financement issu de l'investissement.

Mme SAVOUREY demande si c'est bien la SET qui paie les entreprises.

M. FENET le confirme.

Mme BOUIJOUX ajoute qu'il y a deux natures de dépenses qui sont : les honoraires et les appels de fonds qui permettent de payer d'un côté la maîtrise d'œuvre de l'autre les entreprises de travaux.

Le Président ayant quitté la salle le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, 1<sup>er</sup> Vice-Président, après s'être fait présenter le budget annexe exploitation du patrimoine 2024, le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Madame la Payeuse Départementale,

Considérant que Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2024, les finances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du Budget annexe Exploitation du patrimoine.

**Le Comité syndical adopte par 7 voix pour, 2 abstentions (Mesdames Betsabée HAAS et Cathy SAVOUREY).**

### **Reprise de la présidence de séance par M. FENET qui remercie M. FOURNIÉ**

## **9. FINANCES – VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF EXPLOITATION DU PATRIMOINE 2025**

Rapporteur : Monsieur Bruno FENET, Président du Syndicat Mixte. Il passe la parole à M. GODEAUX.

M. GODEAUX indique que sont reportées sur ce budget toutes les dépenses, les charges qui sont sur les bâtiments sur lesquels nous avons des revenus et qui nous permettent donc de gagner en autonomie. Par exemple l'exploitant du parking, entretien des espaces verts dans le périmètre

« Patrimoine », bâtiments toitures, maintenance déshuileurs, études, recherche, énergie. Sont également mis une partie des impôts et des charges de personnel relative au temps de travail passé effectivement pour aménager et exploiter cette zone. Également les charges financières liées à l'emprunt bancaire.

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le projet de budget primitif 2025 du budget annexe Exploitation du patrimoine qui s'élève à la somme de **1 583 695,00 €** dont :

Section de fonctionnement	527 445,00 €
Section d'investissement	1 006 250,00 €

La présente délibération est accompagnée de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

D'autre part, en nomenclature M57, la possibilité d'utiliser les dépenses imprévues n'existe plus, au profit des virements de chapitre à chapitre. Aussi, dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2025, il est également proposé au Comité syndical de déléguer à l'exécutif la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

## II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

**3. DEPENSES ..... 527 445,00 €**

**1.1 Dépenses réelles 377 603,33 €**

Les dépenses réelles se composent des dépenses suivantes :

**1.1.1 Charges à caractère général 149 841,67 €**

Elles concernent principalement les points suivants :

▪ Sous traitance exploitant parking VL	31 675,00 €
▪ Entretien espaces verts (parking VL et zone Hangarettes)	37 000,00 €
▪ Entretien des bâtiments (toitures, etc.)	36 000,00 €
▪ Maintenance (déshuileur, transfo HT, bureau de contrôle)	12 500,00 €
▪ Etudes et recherche (AMI hangarettes)	16 666,67 €
▪ Fourniture énergie	12 500,00 €
▪ Impôts (TF + CFE)	1 000,00 €

**1.1.5 Charges de personnel 205 002,07 €**

Les dépenses de personnel sont évaluées à 205 002,07 € pour l'année 2025. Elles correspondent à 64% des rémunérations du personnel qui seront remboursés au budget principal.

**1.2 Charges financières 22 759,59 €**

**1.3 Dépenses d'ordre 149 841,67 €**

▪ Virement à la section d'investissement	149 841,67 €
--	--------------

**4. RECETTES ..... 527 455,00 €**

**2.1 Recettes réelles** **527 445,00€**

Les recettes réelles s'élèvent à 527 445,00 € et se composent des recettes suivantes :

**2.1.1 Prestations de services** **463 00,00 €**

Ce sont les recettes du parking VL en considérant une mise en monétisation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**2.1.2 Autres produits** **64 445,00 €**

Il s'agit des redevances perçues pour l'occupation des bâtiments et de terrains nus.

### III. SECTION D'INVESTISSEMENT

**3. DEPENSES** **1 006 250,00 €**

**1.1 Dépenses réelles** **995 250,00 €**

Les dépenses réelles concernent :

**3.1.1 Les travaux d'aménagement du parking VL** **950 859,55€**

**3.1.2 Le remboursement en capital d'emprunts** **11 000,00€**

**3.1.3 Restes à réaliser 2024** **44 390,45€**

**4. RECETTES** ..... **1 006 250,00 €**

**2.1 Recettes réelles** **856 403,33 €**

Les recettes réelles s'élèvent à 856 403,33 € et sont constituées :

**4.1.1 Emprunt bancaire** **856 408,33 €**

**2.2 Recettes d'ordre** **149 841,67 €**

Les recettes d'ordre s'élèvent à 149 841,67 € et sont constituées :

**2.2.1 Virement de la section d'exploitation** **149 841,67 €**

M. FENET demande s'il y a des questions ou des remarques :

Mme WACONGNE demande pourquoi les frais d'étude des Hangarettes n'ont pas été mis dans l'investissement. Mme BOUIJOUX indique qu'il s'agit d'études de fonctionnement qui ne seront pas suivies de travaux.

Mme SAVOUREY ajoute qu'il s'agit de celle de l'AMI qui va permettre l'occupation des espaces.

Mme HAAS s'interroge quant au montant des recettes de fonctionnement : elles vont bien varier d'une année sur l'autre ?

M. GODEAUX confirme que oui, en fonction de l'occupation, et que les prestations de services seront bien payées au SMADAIT.

M. GODEAUX évoque l'emprunt, seule source de recettes.

M. GODEAUX répond que malgré cette possibilité, le SAMDAIT était en capacité d'emprunter davantage à la banque, qu'il y a l'enjeu de la gestion de la TVA que le SMADAIT pourra récupérer.

Mme HASS demande si les travaux couteront plus cher qu'initialement prévus.-ce qui est demandé à l'entreprise en charge de gérer l'exploitation du parking.

M. GODEAUX explique qu'ils sont payés annuellement pour une prestation de service pas sur les recettes, qu'il ne s'agit pas d'une DSP.

M. SAINT-MARTIN ajoute que l'entreprise est également payée pour son matériel de barriérage et équipement en investissement.

Mme BOUIJOUX précise qu'il gère pour le compte du SMADAIT les recettes via la convention de mandat qui évite au d'avoir recours à un régisseur en interne, sans être intéressés aux bénéfices.

M. FENET propose de passer au Vote du budget annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif du budget annexe pour l'exercice 2025 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- **DÉCIDE** que la comptabilisation des dotations aux provisions repose sur des écritures semi-budgétaires ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

**Le budget est adopté avec 2 absentions (Mmes HAAS et SAVOUREY).**

## **10. FINANCES – AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE EXPLOITATION DU PATRIMOINE**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération n°231205-07 du 5 décembre 2023, le Comité syndical a approuvé la création d'un budget annexe dit « Budget annexe exploitation du patrimoine » à compter de l'exercice 2024.

Le budget annexe « exploitation du patrimoine » est donc doté de l'autonomie financière avec, pour conséquence, l'individualisation de trésorerie de celui-ci.

Aussi, il convient d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour faire face au paiement des dépenses et préserver le délai de paiement des factures aux créanciers.

C'est pourquoi la délibération pour l'adoption du budget primitif 2025 de ce budget annexe intègre le recours à une ligne de crédits de trésorerie destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Le cas échéant, au-delà du recours à cette ligne de trésorerie, il peut être procédé à une avance de trésorerie - non budgétaire – du Budget principal du SMADAIT au dit Budget annexe sur le fondement de l'article R.2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'instruction budgétaire et comptable M 57 précise que ces avances à court terme (infra-annuelles) sont versées dans le but de financer des décalages de trésorerie dans le temps.

Elles peuvent être versées en une ou plusieurs fois dans la limite du montant maximum délibéré sur la base d'un ordre de versement du Président ou de l'un de ses délégués.

Ces avances de trésoreries sont remboursables lorsque la trésorerie de chaque budget le permet et sur la base d'un ordre de remboursement du Président ou de l'un de ses délégués. Ces avances de trésorerie étant infra-annuelles, elles devront au plus tard être remboursées dans les douze mois suivant leur versement.

Le montant de l'avance infra-annuelle en faveur du budget annexe « exploitation du patrimoine » est estimé à 50.000,00 € maximum.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe et les modalités de versements et de remboursements d'une avance de trésorerie infra-annuelle maximale de 50.000,00 € du Budget Principal au Budget annexe ;
- **DECIDE** que ces avances ne donneront pas lieu à paiement d'intérêts par le Budget annexe ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à mobiliser au fur et à mesure des besoins, ces avances de trésorerie et à les rembourser au plus tard dans les douze mois suivant leur versement.

**Le comité syndical adopte à l'unanimité.**

## **11. INSTITUTIONS – ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) PERMANENTE SUITE A DEMISSION**

Monsieur Bruno FENET, Président du SMADAIT, présente le rapport suivant :

Lors de sa séance du 5 septembre 2023, par délibération n° CS20230905-06, le Comité syndical avait élu les délégués membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

Pour mémoire, l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dispose que pour les marchés publics, dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code.

Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est également soumis, pour avis, à la commission d'appel d'offres conformément à l'article L 1414-4 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Pierre-Alain ROIRON ayant démissionné du SMADAIT, par délibération n°CPR.25.01.077, la Commission permanente régionale en sa séance du 31 janvier 2025, a désigné Monsieur Olivier BEATRIX pour le remplacer.

Monsieur ROIRON étant membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat mixte, il convient d'élire un membre pour le remplacer.

Monsieur Olivier BEATRIX ayant présenté sa candidature comme membre titulaire de la C.A.O., la pluralité de représentativité des collectivités membres du SMADAIT se trouve respectée.

Le Président propose de procéder au vote à main levée.

Candidature unique :

Titulaire :

- Olivier BEATRIX

À l'unanimité, Olivier BEATRIX est élu membre titulaire de la Commission d'appel d'offres permanente.

## **12. INSTITUTIONS – ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (CCF) SUITE A DEMISSION**

Monsieur Bruno FENET, Président du SMADAIT, présente le rapport suivant :

Lors de sa séance du 5 septembre 2023, par délibération n° CS20230905-08, le Comité syndical avait désigné les membres de la commission de contrôle financier.

Pour mémoire, conformément aux articles R 2222-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International Tours Val-de-Loire a créé une commission de contrôle dans le cadre des procédures de contrôles financiers liées aux délégations de service public.

Cette commission est chargée d'un examen des comptes détaillés des opérations menées par le délégataire et, dans ce cadre, peut bénéficier de l'assistance d'un prestataire extérieur, choisi au regard de son expertise en la matière. Un rapport écrit de la commission de contrôle financier sera établi annuellement, puis joint aux comptes du Syndicat mixte, conformément à la réglementation.

La tenue de ladite commission a lieu avant celle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), afin d'apporter à ses membres les éléments financiers nécessaires à leur exercice.

Monsieur Pierre-Alain ROIRON, membre suppléant de la Commission de contrôle financier (C.C.F.) du Syndicat mixte, ayant démissionné, il convient de désigner un délégué pour le remplacer.

Il est proposé de désigner Monsieur Olivier BEATRIX comme membre suppléant de la C.C.F.  
M. FENET propose de passer au vote à main levée :

A l'unanimité, Monsieur Olivier BEATRIX est élu membre suppléant de la Commission de contrôle financier (CCF).

### **13 .INSTITUTIONS – ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ( CCSPL)**

Monsieur Bruno FENET, Président du SMADAIT, présente le rapport suivant :

Lors de sa séance du 5 septembre 2023, par délibération n° CS20230905-09, le Comité syndical avait désignés les délégués siégeant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Pour mémoire, la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » a modifié les règles de composition des CCSPL en permettant la participation de représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le SMADAIT a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

La commission examine notamment chaque année le rapport établi par le délégataire de service public.

La commission est également consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Monsieur ROIRON, membre de la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) du Syndicat mixte ayant démissionné, il convient de désigner un délégué pour le remplacer.

Il est proposé de désigner Monsieur Olivier BEATRIX comme membre de la C.C.S.P.L.

M. FENET propose de passer au vote à main levée :

A l'unanimité, Monsieur Olivier BEATRIX est désigné membre de la Commission consultative des services publics locaux.

### **14.INFORMATIONS**

M. FENET donne la parole à M. GODEAUX. Celui-ci informe du remplacement de 14 dalles de pistes et des travaux de la voirie pour passer de la zone nord vers la SAG.

e

M. GODEAUX présente ensuite les résultats d'analyse relatif au eaux pluviales.

Mme HAAS revient sur les analyses d'eau et échange avec M. FENET sur l'écoulement de ce bassin qu'elle ne connaît pas. Pour précision, M. FENET indique qu'il y a 2 affluents de la Loire, la Bédouire et la Choissille. Il s'agit d'une ligne basse qui va au ras du taxiway.

A la demande de Mme SAVOUREY, M. SAINT MARTIN répond que les prélèvements sont prévus 1 fois par an auprès d'INOVALYS.

Mme HAAS prend note qu'il y a 0 hydrocarbures et souhaite avoir les documents de l'analyse des eaux qui lui seront donc envoyés.

M. FENET évoque ensuite le besoin d'intervention sur les arbres présents à proximité de la piste côté sud, à l'extérieur de notre périmètre suite à une alerte de la DGAC. Il est question d'un problème de sécurité important et de faciliter les vols notamment en cas de brouillard. EDEIS est en charge de ce sujet et a déjà sollicité les propriétaires pour couper, élaguer les arbres concernés. Faute de réponse, sollicitera la préfecture pour intervention. La préfecture en a également été informée. Mme SAVOUREY demande si TMVL est concernée et M. FENET confirme.

M. GODEAUX donne quelques informations au sujet de l'AMI Hangarettes : la procédure pourrait durer 6 mois globalement avec un démarrage dès le mois prochain avec un point de visée dès octobre pour signer avec les occupants. La consultation serait donc sur juin juillet août. Première réunion fin mai début juin pour choisir les orientations du cahier des charges. Lancement après cette validation. 2<sup>ème</sup> réunion en septembre pour étudier les propositions qui arrivent. Le SMADAIT accompagné par la SET Aménagement sur ce projet. Ce seront les élus qui décideront

Mme SAVOUREY demande le cahier des charges de l'AMI. M. GODEAUX pourra lui transmettre dans les grandes orientations.

#### 15. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FENET remercie tous les participants et demande s'il y a d'autres interrogations. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h.

Date du prochain comité syndical :

La prochaine réunion du comité syndical est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 16 h 00.

A Tours, le 01/07/2025

<p>Le Président du Syndicat Mixte</p>  <p>Brno FENET</p> 	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Etienne MARTEGOUTTE</p>
---	--

